

## CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 3 mai 2021 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 19 / 2021

Objet de l'autorisation : Aménagement d'une pergola sur la terrasse existante à l'arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Henri THOME  
43, rue Jean-Guillaume Kremer  
L-4999 Sprinkange

Localisation de la construction : 43, rue Jean-Guillaume Kremer  
L-4999 Sprinkange  
Num. cad. 2260 / 2483  
Sect. C de Sprinkange  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

La bourgmestre,  
Manon BEI - ROLLER



**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**